



Publié sur *Portail du Gouvernement* (<http://www.gouvernement.fr>)

[Accueil](#) > Le Grand Paris

Le Grand Paris

Communications

Le Premier ministre a présenté une communication relative au Grand Paris.

Au lendemain de l'installation de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, réunissant autour du préfet de Région et du président de Paris Métropole, des élus de toute sensibilité, le Premier ministre a indiqué sa volonté que le Parlement examine une révision des dispositions relatives au statut des territoires, sans remettre en cause l'objectif de solidarité. Simultanément, en grande couronne, le renforcement des intercommunalités contribuera à l'émergence de pôles d'équilibre.

A l'étape institutionnelle doit succéder le temps des concrétisations et du projet. Le Grand Paris, métropole mondiale, doit être un facteur d'entraînement majeur pour l'économie nationale et pour l'emploi. Il doit répondre également aux besoins des habitants.

L'amélioration des conditions de déplacements est à cet égard une clef du projet métropolitain du Grand Paris. Les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de la feuille de route du Nouveau Grand Paris des transports seront tenus. Pour l'amélioration des réseaux existants, la mise en œuvre du Plan de mobilisation pour les transports sera effective et tout particulièrement l'extension à l'Ouest du RER E et le prolongement à l'Est de la ligne 11 du métro. L'amélioration des RER, notamment les lignes C et D, nécessite en outre des investissements urgents pour accroître leur robustesse et leur fiabilité. La desserte de l'aéroport d'Orly, l'accessibilité du plateau de Saclay, par les lignes 14 et 18, et l'accessibilité, grâce à la ligne 17, des zones d'activité économique situées entre Pleyel et Roissy seront accélérées en vue d'une mise en service en 2024.

Un Conseil interministériel consacré au Grand Paris sera réuni début octobre, sous l'autorité du Premier ministre, pour construire un grand projet métropolitain, faisant converger l'ensemble des projets. Il revient en effet à l'Etat de faire prospérer le potentiel qui se concentre en Ile-de-France, pour en faire un élément du rayonnement international de la France, et de soutenir la réussite des grands projets porteurs d'emplois, notamment ceux de Saclay, du Génompolé, de Roissy, d'Orly, de Marne-la-Vallée, et de confluence Seine-Oise.

Un Plan de mobilisation pour le logement en Ile-de-France sera élaboré, pour relancer rapidement et massivement la construction de logements. Il identifiera, en lien étroit avec la Région, les autres collectivités locales et la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, une vingtaine de sites susceptibles de concentrer l'attention des pouvoirs publics. Une première liste de 5 sites prioritaires sera présentée dès septembre. Ces sites seront situés autour des futures gares du Grand Paris Express, et sur l'ensemble de l'Ile-de-France. Le plan rendra plus performants les outils d'intervention. La fusion des établissements publics fonciers intervenant en Ile-de-France sera effective en fin d'année.

L'Agence foncière et technique de la Région parisienne (AFTRP) sera transformée en un nouvel outil d'aménagement, qui conduira les projets sur ces sites en lien étroit avec les établissements publics et les sociétés d'économie mixte existants. Il permettra de mieux accompagner les maires qui s'engagent dans la construction de logements, au travers de mesures incitatives à adopter dès la loi de finances pour 2015.

L'Etat sera un acteur engagé pour la réussite du Grand Paris qui représente un atout de développement sans comparaison pour la France.

Obsolète

URL source: <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/le-grand-paris>